

Questions aux représentants FPM à la C.A.R. : M. Henri LEIZE et M. Philippe ORTELLI.

1/ Le régime des retraites doit-il être réformé ? Pourquoi ?

P.O. : « Pour répondre à cette question, il faut d'abord se remémorer le fonctionnement de notre Caisse de Retraites. La C.A.R. a été fondée en 1947 pour servir de Caisse de Retraites à l'ensemble des salariés monégasques du secteur privé. C'est un régime de répartition par points, alimenté par 2 cotisations identiques de 6, 15 % sur le salaire, versées à la fois par l'employeur et par le salarié. Cela veut dire principalement 2 choses : Tout d'abord, la Caisse distribue (répartit) chaque année des retraites payées par les cotisations versées la même année. Néanmoins, une utilisation du fonds de réserve jusqu'à son épuisement est possible. Ensuite, cela signifie que pour chaque salarié, ces retraites sont proportionnelles aux points qu'il a acquis tout au long de sa vie active. Par exemple, cette année, chaque 996 € de salaire brut donne droit à 1 point de retraites. A la fin de sa vie professionnelle, le salarié aura droit à une retraite annuelle versée par 12^{ème} chaque mois, égale à la multiplication du nombre de points acquis par la valeur du point décidé annuellement en Comité de Contrôle de la C.A.R. En 2005, cette valeur était de 15, 55 €. Nous gérons aujourd'hui environ 42 000 salariés et 23 000 retraités. Les cotisations annuelles de septembre 2005 à septembre 2006 se sont élevées à 148 millions d'€ et les retraites versées avec les charges de fonctionnements (de 2.3 M€) ont atteints 145 millions d'€ de L'excédent s'élève donc cette année à 3 millions d'€.

H.L. : Il faut également savoir que le système de retraites monégasque par répartition est proche de celui de la France. Au regard des difficultés rencontrées par le pays voisin, Monaco, qui vit actuellement une période d'embauche encore importante, doit se prémunir. Les salariés recrutés aujourd'hui seront les retraités de demain. A terme, Monaco risque d'être confronté aux mêmes problèmes que la France, à la nuance près que ceux-ci seront différés dans le temps.

2/ Quelles sont les mesures auxquelles vous êtes favorables ?

H.L. : 2 options s'offrent à nous : rallonger le temps de travail ou cotiser plus longtemps. La Fédération Patronale n'est toutefois pas favorable à une baisse des retraites ou à un allongement de la durée de cotisation, d'autant que nous sommes sensibles au fait que les retraites sont à Monaco de 35 à 50% plus élevées qu'en France, à cotisations égales.

P.O. : Nous sommes favorables à un effort réparti équitablement entre entreprises, salariés et retraités. Chaque part de l'effort doit être mesurable, afin d'être compris et accepté par tous. Après plusieurs mois de travail, un consensus FPM/Gouvernement a été trouvé concernant les 3 points suivants :

- Pour les entreprises, une augmentation du taux de cotisation de 1% étalée sur 5 ans, soit un effort de 10 millions d'€ par an.

- Pour les salariés, une hausse plus rapide que l'inflation de 1% du salaire de base, ce qui rend l'acquisition des points de retraites plus difficile, soit à terme un effort consenti sur les retraites d'environ 6 millions d'€.

- Pour les retraités, pendant 5 ans, une moindre hausse de la valeur du point de 0,8 %, soit 4% à terme, ce qui équivaut à un effort de 4 millions d'€.

Pour la C.A.R., cet effort partagé représente donc une économie de 20 millions d'€. C'est un montant important, mais qui ne correspond pourtant qu'au 5^{ème} du déficit attendu à l'horizon 2025.

3/ Que faire du fonds de réserve qui augmente chaque année ?

P.O. : La bonne santé de l'économie monégasque favorise effectivement l'accroissement du fonds de réserve, surtout parce que les embauches d'aujourd'hui sont le fait de salariés à revenus plus élevés qui rapportent beaucoup de cotisations, mais qui vont générer des dépenses importantes à l'horizon de 25 ans quand ces salariés prendront leur retraite. La situation actuelle de l'économie monégasque maintient ainsi un équilibre de la Caisse grâce à ces contributeurs à hauts salaires. Si les projections actuelles font clairement apparaître un déficit de trésorerie dans le système d'ici 2026, les futures projections risquent de présenter un accroissement plus important à court terme du fonds, puis quand ces salariés deviendront retraités une chute encore plus brutale de sa valeur due à des droits à des retraites beaucoup plus élevées. Nous sommes un peu dans une situation de cavalerie financière où si rien n'est changé, seule une croissance explosive permettrait de sauver le système.

H.L. : En d'autres termes, pour que la croissance liée au seul développement de l'emploi permette un différé significatif du point de rupture, il faudrait embaucher 150 000 salariés en 2050. Or, il nous paraît déraisonnable d'accueillir à Monaco 4 fois plus de salariés sur un territoire de 2 km² !

4/ L'économie monégasque, qui a un impact sur le bon fonctionnement du système des retraites, est-elle menacée à court ou moyen terme ? Pourquoi ?

P.O. : Le manque de m² disponibles et la nécessité d'avoir une économie qui soit en permanence en phase ascendante constituent, à moyen terme, les principales menaces pour l'économie monégasque. C'est un pari hasardeux ! Tout raisonnement basé exclusivement sur un équilibre apporté par la croissance économique n'est qu'un montage de cavalerie transgénérationnel.

5/ L'avenir du système des retraites est-il totalement lié à la bonne santé de l'économie monégasque ? Pourquoi ?

H.L. : Oui, indiscutablement, même s'il ne suffit pas à garantir sa pérennité. L'avenir du système exige une gestion saine introduisant un principe de précaution, d'autant que Monaco ne dispose d'aucune matière première. La solution idéale serait de concilier les efforts sur les retraites et une économie florissante. C'est pourquoi toute considération visant à nier l'existence de problèmes sur les retraites est une aberration ! Sur ce point, les délégations patronales et syndicales ont un vrai rôle sociétal à remplir, à la fois pour les jeunes actifs et pour les générations futures.

6/ Les syndicats et l'union des retraités pensent que la hausse du nombre de retraités ne joue plus et que c'est désormais l'allongement de la durée de vie qui aura un impact sur les retraites. Partagez-vous cette analyse ? Pourquoi ?

P.O. : Cette position, défendue par des syndicats français comme la C.G.T., traduit une ignorance importante de l'état de notre économie et de l'évolution du nombre de salariés, qui, entre 1960 et aujourd'hui, est passée de 5000 à plus de 42 000 personnes. Cette croissance

régulière est mathématiquement proportionnelle au nombre de retraités futurs, à l'opposé de la France, qui a connu un baby boom, puis une augmentation modérée de ses salariés. Il faut arrêter de faire de l'idéologie simplificatrice, mais accepter la réalité des faits.

H.L. : Peut-on réellement ignorer que l'espérance de vie s'est considérablement accrue ? Comment peut-on ne pas tenir compte de l'accroissement futur du nombre de retraités ?

7/ Quels sont les principaux points que vous ne partagez pas à propos de l'évolution du système des retraites avec les syndicats et l'union des retraités ?

H.L. : Nous estimons qu'il est irresponsable d'attendre que le régime général ou le fonds de réserve soit déficitaire pour réagir ! Plus tôt les réformes seront réalisées et plus elles seront tolérables pour l'ensemble des acteurs du système. L'USM reste cantonnée dans une logique de défense des intérêts catégoriels acquis. Or, le débat posé par les retraites, à Monaco comme dans d'autres pays européens, est un problème de société. Pour avancer, il faut dépasser le débat idéologique. Or, les syndicats persévèrent dans une démarche de démagogie populiste. Depuis plusieurs années, l'USM a été incapable de proposer, tant à la partie patronale que syndicale, un modèle réaliste du devenir de Monaco, permettant de légitimer leur thèse. Il est trop facile de diaboliser la délégation patronale, qui elle a pris ses responsabilités en acceptant d'augmenter ses cotisations dans le cadre de l'accord équilibré.

8/ Une 4ème étude d'actuaire est en cours et sera finalisée courant 2008. Etes-vous prêts à discuter autour des conclusions de cette étude avec les syndicats et l'union des retraités ?

P.O. et H.L. : Bien sur. Nous avons toujours été ouverts au dialogue, d'autant que nous sommes convaincus que cette étude confortera les prévisions précédentes, et nous pensons qu'elle montrera que plus dure encore sera la chute avec la nouvelle économie monégasque. Nous appelons à une prise de conscience basée sur des faits et des projections inéluctables. Nous espérons qu'elle amènera enfin le pouvoir politique et syndical à accepter l'urgence de réformer le système actuel en douceur, au lieu d'être contraints de le faire par la force. »